



TU AS ENTRE 9 ET 15 ANS ?

# Donne de la VOIX à tes idées



**PARTICIPE** à la vie de ta ville  
et **EXPRIME-TOI** avec le  
**CONSEIL DES JEUNES !**



**INSCRIPTIONS JUSQU'AU 28 MARS 2015**  
SERVICE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE - HÔTEL DE VILLE  
INFOS AU 03 20 22 76 13 / [WWW.VILLE-LOMME.FR](http://WWW.VILLE-LOMME.FR)



# CONSEIL DES jeunes



LE CONSEIL DES JEUNES PERMET AUX JEUNES ÂGÉS DE 9 À 15 ANS, DE DEVENIR DES CITOYENS ACTIFS DE LEUR VILLE. VOUS SOUHAITEZ VOUS EXPRIMER SUR LES SUJETS QUI VOUS CONCERNENT, ÊTRE FORCE DE PROPOSITION ET PARTICIPER À LA VIE DE VOTRE VILLE ?

SUIVEZ LE GUIDE...



## POUR FAIRE QUOI ?

- ▶ Participer à la réalisation de projets dans tous les domaines qui vous concernent (sport, culture, solidarité, ...) et/ou être sollicité afin d'émettre un avis consultatif
- ▶ Être sensibilisé aux questions de société et à leur concrétisation à Lomme
- ▶ Dialoguer avec la Ville afin d'adapter les politiques municipales à vos attentes et vos besoins
- ▶ Découvrir le fonctionnement de la Ville de Lomme et la démocratie participative

## COMMENT ÇA MARCHE ?

Le conseil des jeunes se réunit toutes les 6 semaines en réunion de travail selon les thèmes choisis :

- ▶ Environnement et prévention (santé, sécurité)
- ▶ Sport, culture et communication
- ▶ Solidarité, citoyenneté et éducation

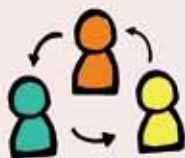


Les réunions de travail permettent au Conseil des Jeunes d'élaborer des **projets émanant de sa propre initiative**. Une animatrice ou un animateur délégué(e) par l' élu(e) municipal(e) est chargé d'organiser et d'encadrer les réunions.

Les projets seront mis en forme, validés et présentés par la suite à l'occasion des séances officielles. **Trois fois par an**, tous les membres se retrouveront en séance plénière, présidée par M. le Maire, à l'Hôtel de Ville.

## QUI SONT LES MEMBRES ?

Le conseil se compose paritamment de 34 membres âgés de 9 à 15 ans, habitants de la commune et inscrits en classe de CM1 à la 3<sup>ème</sup> au sein des écoles et collèges publics et privés de la Ville.



- ▶ La durée du mandat est de 2 ans 1/2 .





## COMMENT DEVENIR CONSEILLER ?

Pour être candidat, rien de plus simple !  
Du 2/02 au 28/03/2015, vous devrez remplir et remettre votre candidature (cf. formulaire ci-dessous) à l'accueil de l'Hôtel de Ville ou au service démocratie participative.  
17 jeunes seront désignés sur dossier et 17 autres seront tirés au sort.

## CANDIDATURE

**A rendre avant le 28/03/2015**  
au Service élections – démocratie participative  
Hôtel de Ville, 72 Av. de la République 59160 Lomme

### Je soussigné(e)

Prénom : .....

Nom : .....

Né(e) le : ..... / ..... / ..... A : .....

Adresse : .....

.....

Quartier : .....

Ecole / Collège : ..... Classe : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

Mail : .....

**Propose ma candidature pour intégrer  
le Conseil Communal des Jeunes de la Ville de Lomme.**



Mes idées et mes projets : .....

.....

.....

.....

.....

.....

Fait à Lomme, le

Signature du Candidat

*Cette candidature vaut engagement à accomplir le mandat jusqu'à son terme et une présence aux réunions de travail et assemblées diverses. Pour être validée, la déclaration de candidature doit être écrite et signée par le candidat. Elle doit s'accompagner d'une autorisation écrite des parents ou représentants légaux.*

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Service élections – démocratie locale, 72 Av. de la République.





## AUTORISATION PARENTALE

### Je soussigné(e)

Prénom :

Nom :

Téléphone :  Portable :

Mail :

Représentant légal de :

J'autorise à poser sa candidature pour intégrer le **Conseil Communal des Jeunes de Lomme**. Je suis informé(e) que la durée du mandat est de deux ans et demi.

Je m'engage, au cas où mon enfant serait désigné, à l'assurer pour les risques encourus dans le cadre des activités extrascolaires : responsabilité civile (dommages causés par l'enfant) et responsabilité individuelle (dommages dont l'enfant est victime).

J'autorise les agents de la **Ville de Lomme**, chargés d'accompagner les différents groupes de jeunes à prendre, le cas échéant, toutes les initiatives nécessaires aux soins de mon enfant.

Oui, j'autorise la **Ville de Lomme**, dans le cadre des activités du **Conseil des Jeunes**, à utiliser l'image, la silhouette, la voix de mon enfant, dans diverses publications, quel qu'en soit le support (papier, vidéos, site web, DVD, etc.) tout au long de son mandat dans le respect des dispositions légales en vigueur.

Fait à Lomme, le

**Signature** du représentant légal précédée de la mention  
« lu et approuvé, bon pour accord »